



*Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal du
3 avril 2023*

*Convocation en date
du
28 mars 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Éric LECLERC, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Maryvonne HAMONO, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Mylène WEBER, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Alain THEBAULT.

Excusés : Soizic MOUZAN, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Claire BEGUIN, Jean-Claude HULIN.

Absents : /

Pouvoirs : Soizic MOUZAN à Béatrice BRUNET, Nadège COULON-TRARI à Stéphane PAVIOT, Bénédicte GICQUEL à Paul MEURICE, Claire BEGUIN à Chantal MANCHON, Jean-Claude HULIN à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : Hervé JAFFREDO a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire soumet, au vote de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

026	13/03/2023	Spectacle de pyrotechnique – 17 juin 2023 — Devis de la société FEERIE ET SPECTACLES – Approbation pour un montant TTC de 2 650,00 €.
027	14/03/2023	Acquisition de deux bouquillons castrés « chèvres des fossés » (écôpaturage)— Devis de l'ECOMUSEE DE LA BINTINAIS – Approbation pour un montant TTC de 200,00 €.
028	14/03/2023	Eclairage public - maintenance, remplacement d'une lanterne LED, Allée du Pressoir - Devis de la société SPIE - Approbation pour un montant HT de 411,02 €.
029	15/03/2023	Maintenance du chauffage restaurant municipal – remplacement d'une sonde de température extérieure - Devis de la société HERVE THERMIQUE - Approbation pour un montant HT de 177,27 €.
030	15/03/2023	Fourniture de lampes pour l'éclairage du terrain de football-Devis de la société SONEPAR - Approbation pour un montant HT de 685,50 €.
031	15/03/2023	Fourniture d'un sèche serviettes pour les vestiaires des ateliers municipaux- Devis de la société BRICOMARCHE - Approbation pour un montant HT de 149,90 €.
032	15/03/2023	Réparations d'un véhicule du service technique suite contrôle technique (Maxity)- Devis de la société KERTRUCKS SAS PACE - Approbation pour un montant HT de 1 720,35 €.
033	16/03/2023	Acquisition d'un mini four et d'un réchaud à induction pour le logement d'urgence - Devis de la société DARTY - Approbation pour un montant HT 308,32 €.
034	21/03/2023	Fournitures d'équipements pour le logement d'urgence - Devis de la société IKEA - Approbation pour un montant HT 1 809,91 €.
035	22/03/2023	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé 17 Les Echanges (ZN 95-96).
036	22/03/2023	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé 12 Route de Bédée (AD 156).
037	22/03/2023	Sentier d'interprétation du Fresne – Finalisation de la rédaction du scénario du sentier sur la base du travail amorcé par la Maison du Patrimoine – Devis du CPIE Forêt de Brocéliande – Approbation pour un montant TTC de 5 937,50 €.
038	23/03/2023	Maintenance d'un panneau lumineux d'information municipale. Contrat de la société CENTAURE SYSTEMS. Approbation du contrat pour un montant HT de 1 133,33 € de maintenance annuelle

I – FINANCES

1.1- Information – Etat des indemnités perçues par les élus municipaux en 2022.

L'article L 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ». L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre.

Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux (ou communautaires) avant l'examen du budget ;
- il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité. Aucune délibération n'est donc nécessaire.

MAIRIE DE BRETEIL ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLU(E)S ANNÉE 2022				COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTFORT COMMUNAUTÉ ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLU(E)S ANNÉE 2022	
ELU(E)S	QUALITÉ	INDEMNITÉS DE FONCTION	REMBOURSEMENTS DE FRAIS ET AVANTAGES EN NATURE en € brut	MANDAT 2020-2026 du 01/01 au 31/12/2022	REMBOURSEMENTS DE FRAIS ET AVANTAGES EN NATURE en € brut
		MANDAT 2020-2026 du 01/01 au 31/12/2022			
AUBERT Yoann	1er Adjoint au maire	8 462,64			
BESNARD Christophe	Conseiller municipal délégué	2 109,92			
JEHANNIN Patrick	Conseiller municipal délégué	2 440,98			
LANGLAIS Patrick	5ème Adjoint au maire	8 462,64			
LECLERC Eric	3ème Adjoint au maire	8 462,64			
	Conseiller communautaire délégué			1 200,00	
MANCHON Chantal	2ème Adjointe au maire	8 462,64			
MOUZAN Soizic	6ème Adjointe au maire	8 462,64			
OZOUX Isabelle	Maire	21 156,60			
	Vice présidente communautaire			9 395,28	
VAN TILBEURGH Véronique	4ème Adjointe au maire	8 462,64			
TOTAL		76 483,34	0,00	10 595,28	0,00

1.2- La fiscalité directe locale – taux 2023. (n° 029/2023).

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame la Maire propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,59 %,
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42,89 %,
 - taxe d'habitation (TH) : 17,58 %.
- charge Madame la Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

1.3- Subvention 2023 aux établissements d'enseignements. (n° 030/2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de verser en 2023 aux établissements d'enseignements (314 enfants scolarisés) les subventions suivantes :

I - Arbre de Noël (8,50€ par enfant).		TOTAL
- Ecole privée (maternelle et primaire)	8,50 € x 97 =	824,50 €
- Ecole maternelle publique	8,50 € x 71 =	603,50 €
- Ecole élémentaire publique	8,50 € x 146 =	1 241,00 €
		2 669,00 €
II - Actions éducatives (26 € par élève).		TOTAL
- Ecole privée (maternelle et primaire)	26,00 € x 97 =	2 522,00 €
- Ecole maternelle publique	26,00 € x 71 =	1 846,00 €
- Ecole élémentaire publique	26,00 € x 146 =	3 796,00 €
		8 164,00 €
III - Voyages à l'étranger pour élèves des collèges et lycées.		
- 45 € par voyage scolaire aux élèves breteillais à raison d'un versement au cours de la scolarité du secondaire (collège et lycée)		
IV - Etablissement sous contrat d'association		
- Forfait calculé à partir du coût d'un élève scolarisé dans l'enseignement public en distinguant école maternelle et école élémentaire.		
V - Fonctionnement courant des écoles publiques de Breteil		TOTAL
- Ecole maternelle publique (2 592,5 € en 2022)		2 165,50 €
- Ecole élémentaire publique (5 587,00 € en 2022)		5 402,00 €
		7 567,50 €
VI - Fournitures scolaires : (23,00€ par élève breteillais) (ou élève hors Breteil pour lequel la commune de résidence participe)		TOTAL
- Ecole privée (maternelle et primaire)	23,00 € x 88 =	2 024,00 €
- Ecole maternelle publique	23,00 € x 71 =	1 633,00 €
(enfants extérieurs convention cantonale)	23,00 € x 0 =	0,00 €
- Ecole élémentaire publique	23,00 € x 139 =	3 197,00 €
(enfants extérieurs convention cantonale)	23,00 € x 7 =	161,00 €
		7 015,00 €

1.4- Subvention 2023 aux associations. (n° 031/2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de verser, en 2023, aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2023	Motivation
Activités socio-culturelles et sportives	23 324,00	
ACHVB	900,00	Fonctionnement courant
ACPG-CAT M-TOE	700,00	Fonctionnement courant
Amicale des cyclos	300,00	Fonctionnement courant
Amicale des retraités	700,00	Fonctionnement courant
Art danse Montfort	100,00	Fonctionnement courant
APE	217,00	Fonctionnement courant id- 1 € x 217 élèves
APEL	97,00	Fonctionnement courant id -1€ x 97 élèves
Basket Club Breteil	3 100,00	3000 € Fonctionnement courant + 100 € exceptionnel (Financement Grande manifestation "Coupe d'Europe U7")
Britolio	500,00	Fonctionnement courant
le souffle d'Adèle	100,00	Fonctionnement courant
Comité de Jumelage	2 300,00	Fonctionnement courant
Boîte à grandir	360,00	Fonctionnement courant
Collectif des auteurs du Pays Pourpré	150,00	Fonctionnement courant
Comité des Fêtes	400,00	Fonctionnement courant
Badminton (volant enchanteur)	500,00	Fonctionnement courant
Football Club	4 500,00	Fonctionnement courant
Gymnastique volontaire	1 100,00	Fonctionnement courant
Judo Montfort	200,00	Fonctionnement courant
Mosaïque	200,00	Fonctionnement courant
Marche détente	300,00	Fonctionnement courant
Pétanque Loisirs	500,00	Fonctionnement courant
Redek	400,00	fonctionnement courant
Scout et guide de France	500,00	fonctionnement courant
Société de chasse	750,00	Fonctionnement courant
Club subaquatique	200,00	Fonctionnement courant
Tennis de table breteil	750,00	fonctionnement courant
Théâtre et animation	2 000,00	Fonctionnement courant
Twirling	300,00	Fonctionnement courant
Urban Breizh	500,00	fonctionnement courant
K Danse	300,00	fonctionnement courant
Taiji Quan et Gouren	100,00	fonctionnement courant
Yalla Raqasa	300,00	Fonctionnement courant
Activités liées au fonct. de la Mairie	1 521,51	
Association des Maires	1 521,51	Fonctionnement courant 0,41€ x 3 711 hab
Associations extérieures et activités diverses	2 957,52	
Prévention routière	100,00	Fonctionnement courant
Donneurs de sang	110,00	Fonctionnement courant
Croix d'Or	110,00	Fonctionnement courant
ADOT	100,00	Fonctionnement courant
BRUDED	1 187,52	Fonctionnement courant - 0,32€ x 3711 hab
LPO	500,00	Délibération spécifique convention (n°045/2019)
BURKINA 35	360,00	Parrainage des enfants
Restos du coeur	250,00	Fonctionnement courant
Sté Horticulture 35	40,00	Fonctionnement courant
L'outil en main	200,00	Fonctionnement courant
TOTAL GENERAL	27 803,03	

1.5- Subvention 2023 – Amicale du personnel. (n° 032/2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l’unanimité, décide de verser à l’Amicale du personnel communal une subvention de 2 500,00 € pour l’année 2023.

1.6- Budget primitif 2023 : Budget principal et Budgets annexes. (n° 033/2023).

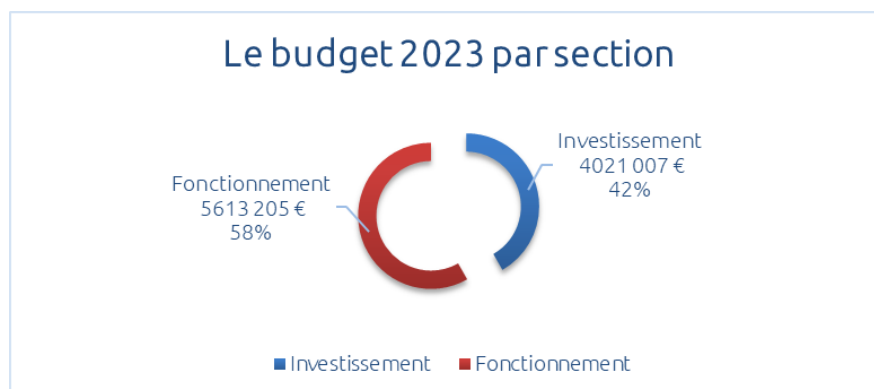
Le vote du budget primitif comprend le budget principal ainsi que les 3 budgets annexes :

- budget annexe centre bourg,
- budget annexe assainissement (collectif et non collectif),
- budget annexe lotissement Chesnot.

Le budget primitif 2023, budget principal et budgets annexes, s’élève à 9 634 212,00 €, en dépenses et recettes.

La répartition par section est la suivante :

VUE D'ENSEMBLE tous mouvements (en euros) - BP 2023	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL			
Montant du budget	2 441 269,00	3 666 682,00	6 107 951,00
...dont emprunt d'équilibre	528 286,35		
BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG			
Montant du budget	2 920,00	77 783,00	80 703,00
...dont emprunt d'équilibre	0,00		
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
Montant du budget	262 555,00	87 690,00	350 245,00
...dont emprunt d'équilibre			
BUDGET ANNEXE CHESNOT			
Montant du budget	1 314 263,00	1 781 050,00	3 095 313,00
...dont emprunt d'équilibre	129 233,00		
TOTAL TOUS BUDGETS			
Montant consolidé du budget 2023	4 021 007,00	5 613 205,00	9 634 212,00
...dont emprunt d'équilibre	657 519,35		



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits proposés, dans cette section, s'élèvent à 5 613 205,00 € en recettes et en dépenses, tous budgets confondus.

Le détail, par budget, vous est présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (propositions - tous mouvements - en euros)	RECETTES 2023	DEPENSES 2023	Evolution BP 2022/ BP 2023 en %
- BUDGET PRINCIPAL	3 666 682,00 €	3 666 682,00 €	3,8
- BUDGETS ANNEXES :			
<i>CENTRE BOURG</i>	77 783,00 €	77 783,00 €	21,7
<i>ASSAINISSEMENT</i>	87 690,00 €	87 690,00 €	-60,5
<i>CHESNOT</i>	1 781 050,00 €	1 781 050,00 €	-3,4
TOTAL TOUS BUDGETS	5 613 205,00 €	5 613 205,00 €	-0,9

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour 5 613 205,00 € contre 5 651 426,89 € au budget voté pour l'année 2022.

Ces recettes sont classées dans les catégories comptables suivantes :

➤ **produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Les produits des services et du domaine correspondent aux recettes perçues en contrepartie de l'utilisation des équipements et services communaux, ou la vente de produits, par application des tarifs

➤ **impôts et taxes (chapitre 73)**

Il s'agit de la taxe d'habitation, impôt foncier bâti et impôt foncier non bâti.

➤ **dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

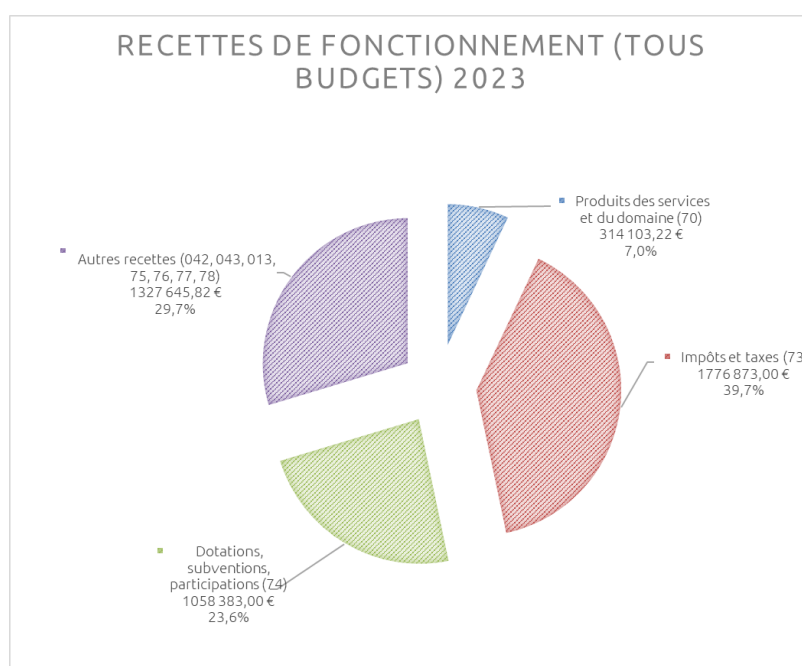
Ces recettes concernent la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA sur dépenses de fonctionnement, subvention CAF pour le service enfance jeunesse.

➤ **autres recettes (chapitres 042,013,75,77)**

Ce poste de recettes intègre le remboursement de rémunérations et charges par des organismes (CPAM...), ainsi que les loyers perçus.

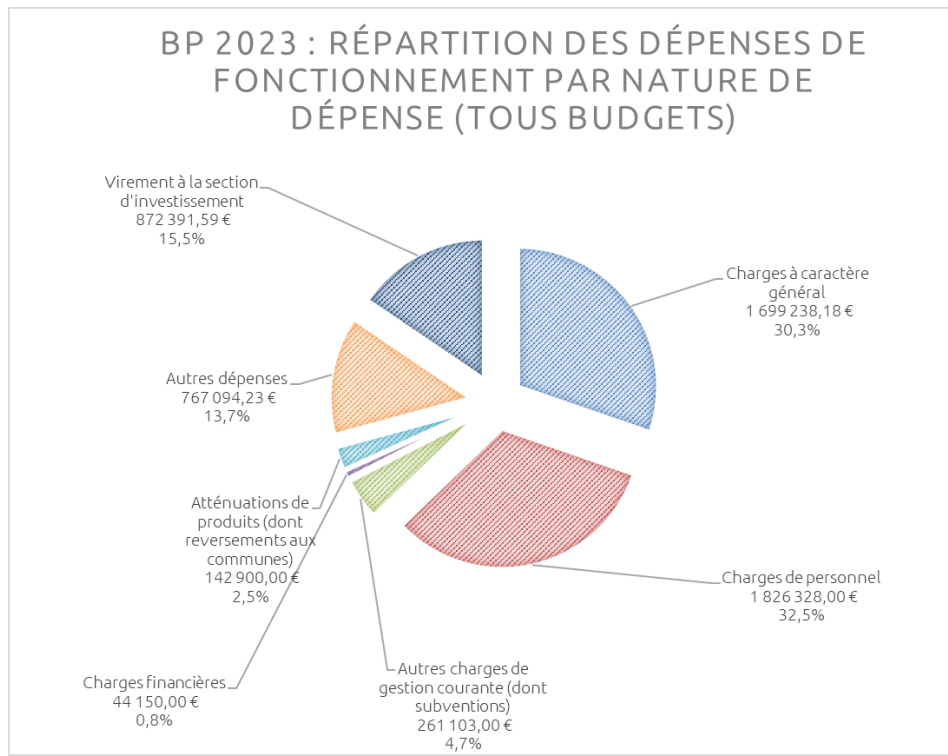
On trouve également les écritures d'ordre (l'intégration des acquisitions de terrains, études et travaux en cours dans la comptabilité de stocks)

Recettes de fonctionnement (Tous Mouvements - en €)	BUDGET PRINCIPAL	BA CENTRE BOURG	BA ASSAINISSEMENT	BA CHESNOT	TOTAL	Rappel BP 2022	Evolution BP 2022/ BP 2023
Produits des services et du domaine (70)	250 304,00 €	0,00 €	63 799,22 €	0,00 €	314 103,22 €	270 225,18 €	16,2
Impôts et taxes (73)	1 776 873,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 776 873,00 €	1 707 218,82 €	4,1
Dotations, subventions, participations (74)	1 055 033,00 €	0,00 €	3 350,00 €	0,00 €	1 058 383,00 €	1 062 975,00 €	-0,4
Autres recettes (042, 043, 013, 75, 76, 77, 78)	504 472,00 €	12 000,16 €	17 400,00 €	793 773,66 €	1 327 645,82 €	932 531,65 €	42,4
Reprise du résultat antérieur (002)	80 000,00 €	65 782,84 €	3 140,78 €	987 276,34 €	1 136 199,96 €	1 678 476,24 €	-32,3
TOTAUX	3 666 682,00 €	77 783,00 €	87 690,00 €	1 781 050,00 €	5 613 205,00 €	5 651 426,89 €	-0,7



B. Les dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (Tous Mouvements - en €)	BUDGET PRINCIPAL	BA CENTRE BOURG	BA ASSAINISSEMENT	BA CHESNOT	TOTAL	Rappel BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2023 en %
Charges à caractère général	989 850,00 €	77 778,00 €	37 600,18 €	594 010,00 €	1 699 238,18 €	1 886 860,00 €	-9,9
Charges de personnel	1 824 328,00 €	- €	- €	2 000,00 €	1 826 328,00 €	1 593 344,00 €	14,6
Autres charges de gestion courante (dont subventions)	261 083,00 €	5,00 €	5,00 €	10,00 €	261 103,00 €	345 467,29 €	-24,4
Charges financières	42 100,00 €	- €	2 050,00 €	- €	44 150,00 €	51 000,03 €	-13,4
Atténuations de produits (dont reversements aux communes)	142 900,00 €	- €	- €	- €	142 900,00 €	176 600,00 €	-19,1
Autres dépenses	203 600,00 €	- €	43 000,00 €	520 494,23 €	767 094,23 €	705 353,16 €	8,8
Virement à la section d'investissement	202 821,00 €	- €	5 034,82 €	664 535,77 €	872 391,59 €	892 802,41 €	-2,3
TOTAUX	3 666 682,00 €	77 783,00 €	87 690,00 €	1 781 050,00 €	5 613 205,00 €	5 651 426,89 €	-0,7



C. L'autofinancement

Tous budgets confondus, le virement à la section d'investissement s'élève à 872 391,59 € décomposé comme suit :

- **202 821,00 € sur le budget général** (169 585,00 € en au BP 2022)
- **5 034,82 € sur le budget annexe assainissement** (4 984,89 € en 2022)
- **664 535,77 € sur le budget annexe Chesnot** (718 232,52 en 2022)

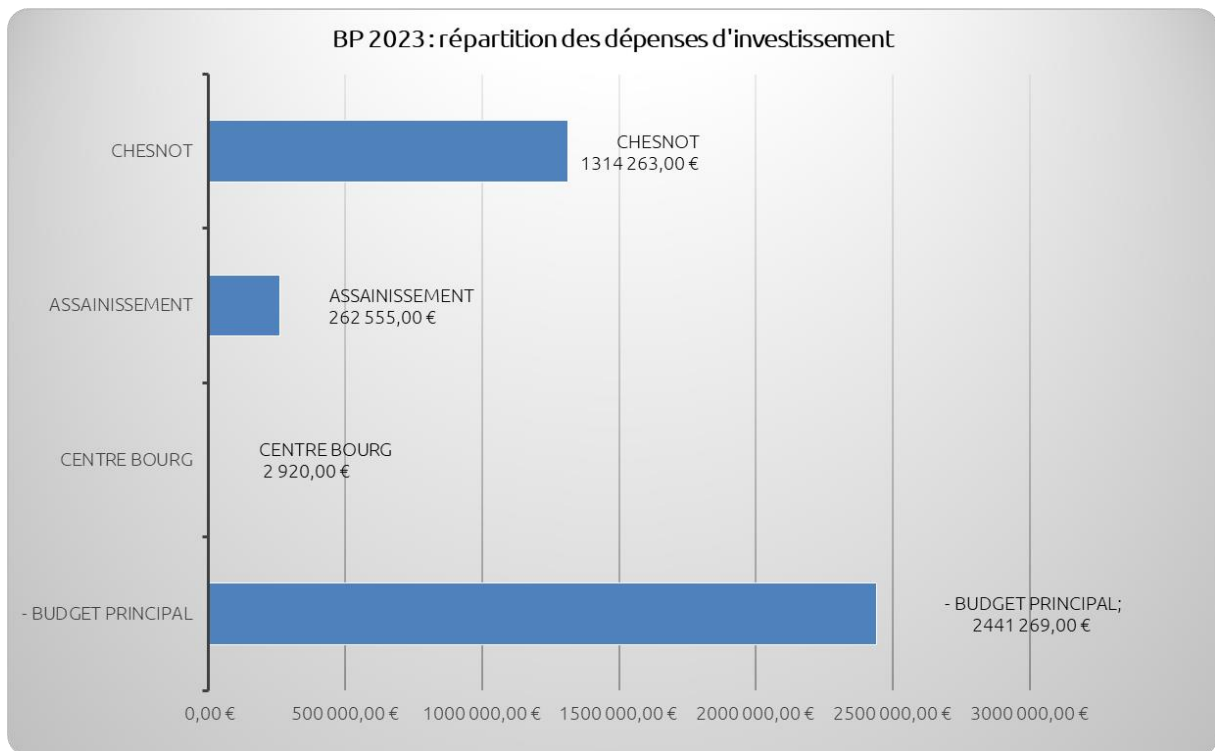
A noter que viendront s'ajouter au virement de la section de fonctionnement, en ressources propres d'investissement, les recettes suivantes :

- La dotation aux amortissements,
- Le FCTVA,
- La taxe d'aménagement,
- Le produit des cessions d'immobilisations.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits proposés en section d'investissement s'élèvent à 4 021 007,00 €

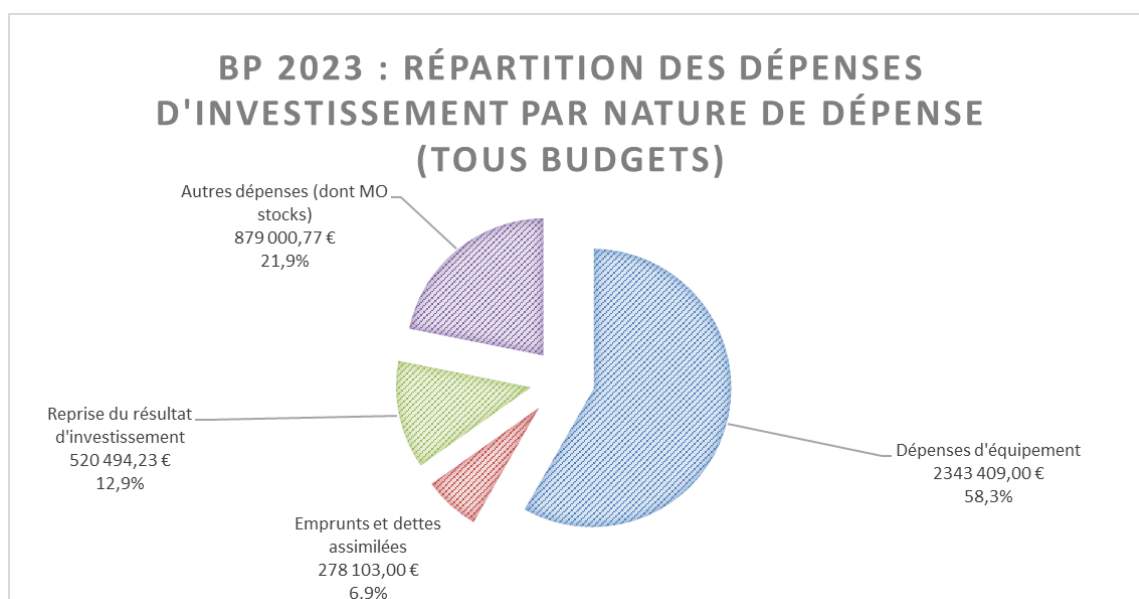
SECTION D'INVESTISSEMENT (en euros)	DEPENSES /RECETTES 2023
- BUDGET PRINCIPAL	2 441 269,00 €
- BUDGETS ANNEXES :	
CENTRE BOURG	2 920,00 €
ASSAINISSEMENT	262 555,00 €
CHESNOT	1 314 263,00 €
TOTAL TOUS BUDGETS	4 021 007,00 €



A. Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépenses d'investissement par grandes catégories :

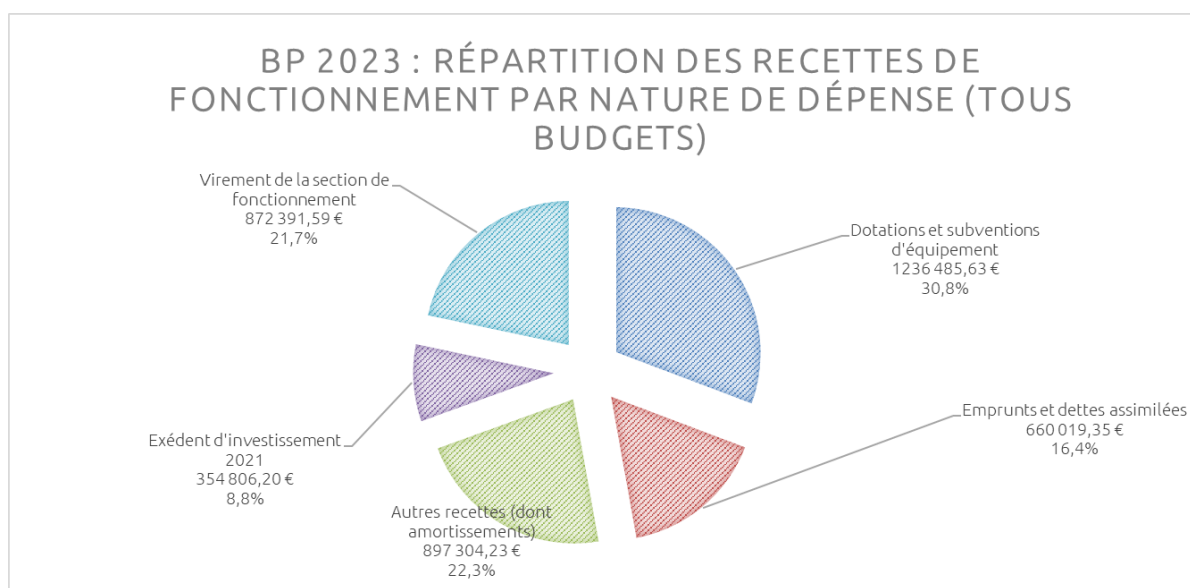
Dépenses d'investissement (en euros - tous mouvements)	Budget principal	BA CENTRE BOURG	BA ASSAINISSEMENT	BA CHESNOT	TOTAL
Immobilisations incorporelles et corporelles (frais d'études, d'insertion et acquisitions)	722 929,10 €	0,00 €	130 178,00 €	0,00 €	853 107,10 €
Immobilisations en cours (travaux)	1 386 424,90 €	0,00 €	103 877,00 €	0,00 €	1 490 301,90 €
Dépenses d'équipement	2 109 354,00 €	0,00 €	234 055,00 €	0,00 €	2 343 409,00 €
Emprunts et dettes assimilées	263 683,00 €	2 920,00 €	11 500,00 €	0,00 €	278 103,00 €
Reprise du résultat d'investissement	0,00 €			520 494,23 €	520 494,23 €
Autres dépenses (dont MO stocks)	68 232,00 €	0,00 €	17 000,00 €	793 768,77 €	879 000,77 €
TOTAUX	2 441 269,00 €	2 920,00 €	262 555,00 €	1 314 263,00 €	4 021 007,00 €



B. Les recettes d'investissement

- Les dotations et subventions d'équipements
- Le FCTVA
- Les emprunts

Recettes d'investissement (en euros)	Budget principal	BA CENTRE BOURG	BA ASSAINISSEMENT	BA CHESNOT	TOTAL
Dotations et subventions d'équipement	1 071 419,20 €	0,00 €	165 066,43 €	0,00 €	1 236 485,63 €
Emprunts et dettes assimilées	530 786,35 €	0,00 €	0,00 €	129 233,00 €	660 019,35 €
Autres recettes (dont amortissements)	332 210,00 €	1 600,00 €	43 000,00 €	520 494,23 €	897 304,23 €
Exédent d'investissement 2021	304 032,45 €	1 320,00 €	49 453,75 €	0,00 €	354 806,20 €
Virement de la section de fonctionnement	202 821,00 €	0,00 €	5 034,82 €	664 535,77 €	872 391,59 €
TOTAUX DES RECETTES	2 441 269,00 €	2 920,00 €	262 555,00 €	1 314 263,00 €	4 021 007,00 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité (5 abstentions – Annie CHEVALIER, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI (procuration donnée à Stéphane PAVIOT), Paul MEURICE, Bénédicte GICQUEL (procuration donnée à Paul MEURICE) et 22 pour) :

- adopte le projet de **Budget Primitif 2023** (budget principal et budgets annexes) tel qu'il a été présenté, complété des états annexes conformément à la réglementation en vigueur,
- autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

1.7- Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSIL – projet de construction d'un équipement sportif - local pour sports de précision. (n° 034/2023).

Il est proposé au Conseil Municipal que le projet de construction d'un équipement sportif - local pour sports de précision fasse l'objet d'un dossier de demande de financement de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), rubrique « *Construction et rénovation des équipements sportifs* ».

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Architecte		34 200,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Etude de sol		2 124,00 €		
Etude thermique		425,00 €		
Bureau de contrôle		3 680,00 €		
Coordonnateur SPS		1 950,00 €		
Sous-total MOE/Études		42 379,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Travaux bâtiment et abords		380 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		380 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		422 379,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR	<i>montant minoré compte tenu de la mise à jour du plan de financement</i>	sollicité	84 475,80 €	20,00%
DSIL		sollicité	31 048,40 €	7,35%
EPCI	Fonds de concours Montfort Communauté	sollicité	180 000,00 €	42,62%
à préciser	Agence Nationale du Sport	sollicité	42 379,00 €	10,03%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		337 903,20 €
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		84 475,80 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			84 475,80 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			422 379,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, sollicite, auprès de l'Etat, un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), rubrique « *Construction et rénovation des équipements sportifs* » pour le projet de construction d'un équipement sportif - local pour sports de précision.

1.8- Demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport – projet de construction d'un équipement sportif - local pour sports de précision. (n° 035/2023).

Il est proposé au Conseil Municipal que le projet de construction d'un équipement sportif - local pour sports de précision fasse l'objet d'un dossier de demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

	Montant (en €)
Coût total de l'opération	422 379,00 €
Montant subventionnable (dépenses éligibles)	422 379,00 €
Répartition du coût total entre les différents financeurs potentiels	
Participation du porteur de projet (20 % minimum du coût total du projet sauf pour les territoires ultramarins)	84 475,80 €
Participation du conseil régional/territorial	
Participation du conseil départemental	
Autres concours financiers (DETR, DSIL, FNADT, FEDER, etc.) - Montfort Communauté	295 524,20 €
Montant de la demande de financement à l'Agence nationale du Sport (≤ à 20 % du montant subventionnable pour les équipements sportifs structurants métropolitains de	42 379,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, sollicite, auprès de l'Agence Nationale du Sport, un financement pour le projet de construction d'un équipement sportif - local pour sports de précision.

1.9- Restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo. Demande de financement auprès du Conseil Départemental au titre du FST – Fonds de Solidarité Territorial. (n° 036/2023).

Il est proposé au Conseil Municipal que la première tranche des travaux de restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo de la Commune fasse l'objet d'un dossier de demande de financement du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Territorial (F.S.T).

Le plan de financement prévisionnel pour la tranche n°1 est le suivant :

Nature des dépenses Tranche n°1 (Ferme - Clocher & sacristie)	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre (prorata travaux tranche n°1 hors lot n°4).	32 510,03 €	Aides publiques	245 756,00 €	65,63
Etudes complémentaires/frais annexes	18 026,00 €	DETR (acquise)	145 756,00 €	38,93
Diagnostic cabinet PROUX	8 583,00 €	FST (hors lot n°4) montant plafond	100 000,00 €	26,71
Bureau de contrôle	9 288,00 €			
Coordonnateur SPS	8 738,00 €			
Diagnosics amiante et plomb	1 576,66 €			
Travaux	323 916,43 €			
Lot 1- Installations – Maçonnerie-Pierre de taille	116 934,60 €	Autofinancement	128 696,46 €	34,37
Lot 2- Charpente	115 198,16 €			
Lot 3- Couverture	79 298,47 €			
Lot 4 – Serrurerie	Non attribué à ce jour (estimation 56 600 € non prise en compte dans le total)			
Lot 5 - Electricité	12 485,20 €			
TOTAL (hors lot n°4)	374 452,46 €	TOTAL	374 452,46 €	100

Il est rappelé que des principes de maintien de l'ouverture de l'église au public devront être respectés tels qu'indiqués dans la convention type annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- sollicite une subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Territorial (F.S.T) à hauteur de 100 000,00 € soit 26,71 % du coût de la première tranche de réalisation des travaux de restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo à hauteur de 374 452,46 € HT,
- autorise Madame la Maire à signer la convention ci-annexée,
- autorise Madame la Maire à signer tout autre document se rapportant à ce dossier.

II – RESSOURCES HUMAINES

2.1- Création de deux emplois non permanents – Filière technique. Été 2023. (n° 037/2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer deux emplois non permanents selon les conditions ci-dessous :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Fractionnement	Base rémunération	Période
Filière technique	Adjoint technique	2	100%	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 01/07 au 31/08/2023

2.2- Création d'un emploi non permanent – Filière animation. Avril 2023. (n° 038/2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent selon les conditions ci-dessous :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Fractionnement	Base rémunération	Période
Filière Animation	Adjoint d'animation	1	100%	Adjoint d'animation 1 ^{er} échelon	Du 24/04 au 28/04/2023

III – INTERCOMMUNALITE

3.1- Schéma de mutualisation communautaire. (n° 039/2023).

La Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT), réaffirmée par la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a posé l'obligation légale pour les présidents des EPCI à fiscalité propre d'élaborer un schéma de mutualisation.

Il est rappelé que le schéma est un outil de planification destiné à guider les futures mutualisations de services après une phase d'état des lieux des différentes modalités de coopération intercommunale.

Ces dispositions, codifiées à l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'intercommunalité à son organe délibérant.

Vu la délibération n° CC/2023/ 20 du Conseil Communautaire en date du 2 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, prend acte du rapport sur l'avancement de la démarche de mutualisation de Montfort Communauté et de ses communes membres pour l'année 2022.

Informations diverses

- Jury d'assises. Tirage au sort de 9 jurés à partir de la liste électorale générale.

Les électeurs tirés au sort pour les jurés d'assises sont les suivants :
URVOY Emmanuel, LOUVEL (BECHERIE) Marie, LECOMTE Tom, GNIDINE Igor, LONGO Vincent, RENAULT (MONVOISIN) Jeannine, DUPEYRAT Jean-Pierre, GISLAIS (GILLET) Annick, MONVOISIN Corentin.

- L'inauguration des jardins du presbytère prévue initialement le samedi 13 mai 2023 est reportée au 9 septembre 2023 lors de la fête de la rentrée. Une réception des travaux aura lieu le 16 juin 2023.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 22 heures 00 minutes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le
Mardi 9 mai 2023 à 20h30.

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le
Judi 20 avril 2023 à 20h30 salle JUGUET à l'hôtel Montfort Communauté*

CLOTURE DE SEANCE

Procès-verbal validé par le Conseil Municipal lors de sa
séance du 9 mai 2023

FONCTION	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
MAIRE	OZOUX	Isabelle	
SECRETAIRE DE SÉANCE	JAFFREDO	Hervé	